



Contrôle des lieux de privation de liberté : aspects juridiques et enjeux pratiques

Université d'été

du 23 au 27 août 2021

L'édition 2021 de l'Université d'été « Contrôle des lieux de privation de liberté : aspects juridiques et enjeux pratiques » est une formation continue mise en place par l'Université libre de Bruxelles et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Son objectif est triple :

- apporter des connaissances théoriques sur le champ de l'incarcération ;
- offrir aux visiteurs et contrôleurs des établissements pénitentiaires des outils pratiques et méthodologiques ;
- informer sur les modalités de mobilisation du droit en vue de la défense des personnes détenues.

L'Université d'été s'adresse :

- aux membres des mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires ;
- aux avocat-e-s ;
- aux magistrat-e-s ;
- aux membres des institutions étatiques et des organisations non gouvernementales actives en prison ;
- aux enseignant-e-s-chercheur-euses ;
- aux doctorant-e-s et étudiant-e-s en fin de cycle universitaire intéressé-e-s par le droit de l'incarcération et se destinant à travailler en lien avec le domaine.

Informations pratiques

L'édition 2021 se déroulera du 23 au 27 août 2021¹ – en résidentiel (avec possibilité d'hébergement sur place) à Paris.

En cas d'impossibilité, du fait des conditions sanitaires, la formation se déroulera à distance par visioconférence (50% des frais d'inscription seront remboursés).

Les enseignements seront dispensés en français. Ils se dérouleront en trois temps :

- lectures et préparations en amont de la semaine de cours ;
- semaine de cours ;
- mémoire à rendre deux mois après la semaine de cours.

La participation à l'Université d'été donne lieu à remise d'une attestation délivrée par les universités organisatrices (9 ECTS). La formation est validée au titre de la formation continue des avocats.

Les candidat-e-s sont invité-e-s à postuler (CV et lettre de motivation) avant le 15 avril 2021 à l'adresse suivante : crdp@ulb.ac.be ou sur www.ulb.be/fr/programme/fc-540

La réponse leur sera communiquée avant le 25 avril 2021.

Tarifs²

Sans hébergement

- 600 € - avocat-e-s, magistrat-e-s, administration pénitentiaire, institutions.
- 400 € - ONG, associations, doctorant-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s.
- 200 € - Etudiant-e-s.

Avec hébergement

- 700 € - avocat-e-s, magistrat-e-s, administration pénitentiaire, institutions.
- 500 € - ONG, associations, doctorant-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s.
- 300 € - Etudiant-e-s.

¹ Les organisateur-ice-s se réservent le droit d'annuler en cas de manque de participant-e-s.

² Des dérogations ou réductions peuvent être accordées sur demande.

PROGRAMME

Lundi 23/8	Mardi 24/8	Mercredi 25/8	Jeudi 26/8	Vendredi 27/8
10h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30
CONFÉRENCE D'OUVERTURE <ul style="list-style-type: none"> D. Simonnot, contrôleure générale des lieux de privation de liberté (France) DISCUSSION	SESSION 2 MOBILISER LES DROITS NATIONAUX ¹ <ul style="list-style-type: none"> A. Simon (France) O. Nederlandt (Belgique) P. Lessene (République centrafricaine) 	SESSION 4 MNP ET CONTRÔLE EXTERIEUR DES PRISONS <ul style="list-style-type: none"> I. Fouchar (France) S. Grandfils (Belgique) 	SESSION 7 ACTION DES ONG ET STRATÉGIES CONTENTIEUSES <ul style="list-style-type: none"> L. Grassy N. Ferran B. David F. Laufer B. Langhendries 	SESSION 10 PROTECTION SPECIFIQUE DES PERSONNES VULNÉRABLES <ul style="list-style-type: none"> J.-S. Blanc (LGBTI) A. Amado (mères avec enfants) C. Canetti (troubles psychiatriques)
14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 16h30
SESSION 1 MOBILISER LES DROITS INTERNATIONAL ET RÉGIONAUX <ul style="list-style-type: none"> D. Scalia (droits onusien et européen) P. Lessene (droit africain) C. Perruso (droit interaméricain) 	SESSION 3 INTERROGER LES PRATIQUES PENITENTIAIRES <ul style="list-style-type: none"> P. Bourdaret (France) E. Derouaux (Belgique) 	SESSION 5 CONTROLE DU CPT ET METHODE DE L'ENTRETIEN <ul style="list-style-type: none"> J. Attuyl Kayser SESSION 6 APPROCHES SOCIOLOGIQUES/ CRIMINOLOGIQUES DE LA PRISON <ul style="list-style-type: none"> D. Scheer 	SESSION 8 CAS PRATIQUES <ul style="list-style-type: none"> I. Fouchar D. Scalia A. Simon 	SESSION 11 DISCUSSIONS THÉMATIQUES ET PARTAGE DE PRATIQUE : <ul style="list-style-type: none"> ACCÈS AUX SOINS MOYENS DE CONTRAINTE RÉGIMES DIFFÉRENCIÉS ETC.

¹ En fonction du nombre de participant-e-s issus d'autres régions du monde, ce module pourra être réorganisé.

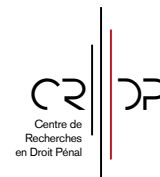
Points AVOCATS.BE

Lundi, mardi, jeudi matin et vendredi : 6 points juridiques

Mercredi : 3 points juridiques et après-midi : 3 points non juridiques

Magistrat-e-s, stagiaires judiciaires et membres de l'Ordre judiciaire : formation prise en charge par l'IFJ - hors frais d'hébergement.

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.



Intervenant-e-s (liste non exhaustive) :

- Ariane Amado**, docteure en droit pénal et pénitentiaire comparé
- Julien Attuyl-Kayser**, membre du secrétariat du CPT
- Jean-Sébastien Blanc**, collaborateur scientifique au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
- Patrice Bourdaret**, adjoint au chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Lille-Sequedin
- Cyrille Canetti**, psychiatre, chef du SMPR du Centre pénitentiaire de Paris La Santé
- Benoît David**, avocat au barreau de Paris
- Emilie Dérouaux**, juriste à la Direction appui juridique de l'administration pénitentiaire
- Nicolas Ferran**, Observatoire international des prisons - France
- Isabelle Fouchar**, chercheur CNRS, contrôleur extérieur auprès du Contrôleur général des lieux de privation de liberté
- Sarah Grandfils**, membre du Conseil central de surveillance des prisons, Belgique
- Lionel Grassy**, Fédération internationale des chrétiens pour l'abolition de la torture
- Bruno Langhendries**, Expert en accès à la justice, ASF
- Florence Laufer**, directrice de Prison Insider
- Olivia Nederlandt**, professeure à l'ULB, membre d'une commission de surveillance
- Guillain Patrick Lessene**, directeur exécutif du Centre d'études juridiques africaines
- Camila Perruso**, post-doc à l'ISJPS et chercheuse en résidence à l'IEA de Nantes
- Damien Scalia**, professeur de droit pénitentiaire à l'ULB, président de la Commission prisons LDH
- David Scheer**, chercheur en criminologie
- Anne Simon**, maîtresse de conférence à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne